

RAPPORT DU JURY SUR LA SESSION 2010 DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE THÉÂTRE

52 candidats ont été entendus par deux commissions à la certification complémentaire théâtre. Il n'y a eu qu'une absence, justifiée par des raisons de santé, ce qui prouve l'intérêt que revêt cet examen et le sérieux de ceux qui s'y présentent. 25 candidats ont été reçus soit un peu moins de 50%.

1. ECRIT

Les rapports écrits, dans leur grande majorité, sont conformes aux attentes. Cependant, certains ne comportent pas de curriculum vitae, et d'autres présentent des C.V. qui ne rendent pas toujours compte du parcours professionnel et de la formation du candidat. Il faudrait donc veiller à inclure systématiquement dans le rapport des C.V. qui éclairent le profil du candidat.

D'autre part, nombre de rapports se contentent d'être narratifs et ne sont pas suffisamment synthétiques. Il conviendrait de privilégier un discours réflexif sur son expérience en théâtre, et sur les enjeux de cet enseignement en option (il faudrait, par exemple, s'interroger sur ceux du partenariat).

2. ORAL

À l'oral comme à l'écrit, les candidats éprouvent des difficultés pour cerner une problématique précise. Les prestations sont souvent narratives et pas assez réflexives, malgré une motivation diverse, certes, mais généralement forte pour le théâtre.

La conscience des enjeux de la certification n'est en effet pas toujours nette : un certain nombre de candidats ne réalisent pas les implications liées à la possibilité d'enseigner en option de spécialité. En particulier, ils ne semblent pas avoir conscience de la nécessité de posséder un solide bagage théorique en théâtre. Ils narrent leur pratique avec les élèves, évoquent régulièrement l'école du spectateur, mais se révèlent fréquemment incapables de répondre à des questions de culture générale sur l'histoire du théâtre ou sur des esthétiques théâtrales. De ce fait, ils se montrent incapables souvent d'articuler la théorie et leur pratique d'enseignant.

Il conviendrait donc de renforcer la préparation de l'examen en effectuant des lectures théoriques sur le théâtre, diverses et variées, qui intègrent aussi bien les grands textes classiques (Aristote, Diderot, J. Scherer, A. Ubersfeld etc.) que les textes de metteurs en scène, d'auteurs ou de critiques plus contemporains. (C. Stanislavski, A. Vitez, P. Brook, M. Vinaver etc.). Il serait bon également que chaque candidat puisse justifier d'au moins une expérience en partenariat (classe à PAC, atelier artistique, etc.).

CONCLUSION

Les candidats doivent préparer cet examen en pensant qu'il ne s'agit pas seulement de valider une expérience, mais de démontrer sa capacité à s'interroger sur sa propre pratique, sur l'enseignement du théâtre, ses objectifs, ses enjeux, ce qui suppose une réflexion dramaturgique et un questionnement sur l'enseignement des arts en général. Il est donc indispensable de pouvoir cerner une problématique et de pouvoir articuler théorie et pratique dans sa réflexion.

M. BÉGUIN, présidente du jury d'Ile de France